

**LA VOIX UNIFIÉE
DES CADRES SCOLAIRES
DU QUÉBEC**



Avis de l'AQCS relatif aux projets de règles budgétaires amendées pour l'année 2018-2019

Juin 2018



Sommaire

Commentaires généraux	1
Plan d'action numérique en éducation.....	2
Mesures 15000 — Ajustements aux allocations de base pour les activités éducatives	4
En conclusion.....	5
Recommandations	6





Commentaires généraux

À la lecture des projets des règles budgétaires amendées pour l'année 2018-2019, l'AQCS salue l'ajout de ressources en fonctionnement et en investissement pour le Plan d'action numérique en éducation, ainsi que pour les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

Néanmoins, notre Association tient à souligner sa déception à l'égard de la très courte séance d'information qui accompagnait le dépôt des documents sur les règles budgétaires amendées. Malgré le délai très restreint permis pour l'analyse, nos membres experts avaient consulté les données et s'attendaient à recevoir différentes nuances ou précisions, notamment au sujet du Plan d'action numérique en éducation. Cela n'a pas été le cas.

Nous constatons également que le MEES n'a pas transmis le calcul des montants de chacune des allocations, comme il le fait habituellement. Les règles budgétaires amendées précisent que les allocations sont accordées a priori, à l'exception des mesures reliées à des appels de projets. À notre avis, les montants des allocations allouées a priori devraient être connus, et non pas calculés par chacune des commissions scolaires. Il y a ici un risque d'erreurs et d'interprétation erronée par les commissions scolaires.



Plan d'action numérique en éducation

Regroupement des mesures 15080 (développement pédagogique et numérique)

L'AQCS salue le financement alloué à l'ajout de ressources nécessaires pour le déploiement du Plan d'action numérique en éducation (Mesure 15087 : Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie). Des embauches de techniciens pourront être effectuées grâce à cette mesure : il faudra toutefois prévoir bonifier les sommes dédiées à cet effet, pour répondre aux besoins sans cesse croissants des commissions scolaires.

Mesure 15082 (Ressources éducatives numériques)

Dans le contexte actuel, les commissions scolaires acquièrent davantage les logiciels et outils sous forme de licences annuelles. L'AQCS craint que les montants prévus par le MEES pour les licences annuelles soient insuffisants.

Recommandation 1

L'AQCS recommande de bonifier les sommes prévues pour l'achat de licences annuelles dans la mesure 15082 (Ressources éducatives numériques).

Mesure 15086 (Soutenir le leadership « pédagonumérique » dans les établissements d'enseignement en formation générale des jeunes)

L'AQCS estime très intéressant le modèle présenté dans le cadre des règles budgétaires amendées, qui permettrait la libération d'enseignants. Cette formule pourra cependant être difficilement concrétisée au sein de certaines organisations, à l'égard de la libération de personnel. Les sommes dédiées ne seront pas suffisantes.

Recommandation 2

L'AQCS recommande de faire en sorte que les budgets associés aux mesures 15086 et 15084 (Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique des technologies numériques) soient des vases communicants, afin de permettre le développement d'un leadership « pédagonumérique » dans les établissements.

Mesures 50760 (Mises aux normes des infrastructures technologiques) et 50780 (Sécurité de l'information)

Notre Association est satisfaite que le MEES permette aux commissions scolaires d'utiliser jusqu'à 6 % des allocations liées à ces mesures pour l'embauche de ressources externes spécialisées. Cependant, la vigilance sera de mise, afin que des monopoles d'expertises ne soient pas ainsi favorisés.

Mesure 50767 (Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques)

Cette mesure indique que tous les établissements de l'éducation préscolaire et de la formation générale des jeunes et des adultes sont invités à se constituer un combo numérique, et ce, dès la rentrée scolaire 2018-2019. Nous déplorons ce délai trop court, considérant que les règles budgétaires amendées ont été dévoilées le 4 juin 2018.

Le MEES devrait laisser plus de temps aux établissements afin qu'ils puissent effectuer des choix judicieux, et ainsi répondre adéquatement à la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation. Comme le dit l'expression, « Il est minuit moins une... », considérant que l'année scolaire se termine sous peu.

Par ailleurs, cette mesure risque de pénaliser certains établissements, puisqu'elle ne prend pas en compte le nombre d'élèves de chaque milieu.

Recommandation 3

L'AQCS recommande qu'un montant de base, auquel s'ajouterait un montant calculé par élève, soit alloué à chaque établissement, pour favoriser l'équité de la composition des ensembles numériques des milieux.



Mesures 15000 — Ajustements aux allocations de base pour les activités éducatives

Mesure 15220 (Soutien à l'éducation à la sexualité)

D'après nos membres experts, les allocations prévues par commission scolaire (25 000 \$) et par école (1 000 \$) sont nettement insuffisantes. Ces sommes devraient être établies selon le nombre d'élèves, si nous souhaitons que les actions mises en place aient un impact positif.

Recommandation 4

L'AQCS recommande que les montants prévus pour la mesure 15220 (Soutien à l'éducation à la sexualité) soient établis selon le nombre d'élèves par établissement.



En conclusion

L'AQCS demeure à votre disposition pour une présentation plus détaillée de ses constats. Les gestionnaires en technologies de l'information des commissions scolaires seront fiers de contribuer à la mise en place du Plan d'action numérique en éducation, à la lumière d'une connaissance précise des besoins, et des conditions qui en assureront le succès.



Recommandations

Recommandation 1

L'AQCS recommande de bonifier les sommes prévues pour l'achat de licences annuelles dans la mesure 15082 (Ressources éducatives numériques).

Recommandation 2

L'AQCS recommande de faire en sorte que les budgets associés aux mesures 15086 et 15084 (Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique des technologies numériques) soient des vases communicants, afin de permettre le développement d'un leadership « pédagonumérique » dans les établissements.

Recommandation 3

L'AQCS recommande qu'un montant de base, auquel s'ajouterait un montant calculé par élève, soit alloué à chaque établissement, pour favoriser l'équité de la composition des ensembles numériques des milieux.

Recommandation 4

L'AQCS recommande que les montants prévus pour la mesure 15220 (Soutien à l'éducation à la sexualité) soient établis selon le nombre d'élèves par établissement.



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRES
1195, avenue Lavigerie, bureau 170
Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone : 418 654-0014
Télécopieur : 418 654-1719
AQCS.CA